



AVENANT N°2 AU CONTRAT DE SANTE COLLECTIVE N° 016024-CVS

Entre : **AUSSAC VADALLE : MAIRIE**

Adresse : **61 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE**

*Ci-après dénommé le Souscripteur,
d'une part,*

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

*Ci-après dénommée la MNT,
d'autre part,*

Suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Santé » en faveur du personnel de AUSSAC VADALLE : MAIRIE ayant donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour la conclusion de la Convention de Participation,

Vu la Convention de Participation signée à effet du 1^{er} janvier 2022 entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2023-182 du 16 mars 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation et de dénonciation des contrats et règlements par voie électronique,

Article 1er : Modification des cotisations

Conformément à l'article 3.1 Tableau des cotisations - des conditions particulières du contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives concernant l'évolution des cotisations, les cotisations sont majorées de 5,40% suite à l'indexation des cotisations sur le PMSS (sous réserve d'adoption du PLFSS) et de 4,50% suite à la majoration pour évolutions légales, réglementaires et conventionnelles (avec les professionnels de santé).

Tableau des cotisations mensuelles :

Grille des montants de cotisation TTC par personne			
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant	19,28 €	26,71 €	33,43 €
Actif moins de 30 ans	25,38 €	39,95 €	52,90 €
Actif de 31 à 40 ans	30,48 €	45,20 €	59,83 €
Actif de 41 à 50 ans	38,90 €	54,30 €	71,81 €
Actif de 51 à 60 ans	53,31 €	70,25 €	92,96 €
Actif plus de 61 ans	65,66 €	86,58 €	114,55 €
Retraité :	91,08 €	108,91 €	136,14 €

Article 2 : Modalités de résiliation du contrat

L'article 1 Effet et durée - Résiliation du contrat - des conditions particulières est complété par :

Le souscripteur peut mettre un terme au contrat en notifiant sa volonté à la Mutuelle, avant la date d'échéance moyennant le préavis prévu aux conditions particulières selon l'une des modalités suivantes :

- Par lettre ou tout autre support durable ;
- Par déclaration faite au siège social ou auprès d'une implantation territoriale de la mutuelle ;
- Par acte extrajudiciaire ;
- Par voie électronique ou par un mode de communication à distance et ce même si l'adhésion ne s'est pas faite par voie dématérialisée ou à distance.

Article 3 : Modalités de résiliation de l'adhésion

L'article 1 Effet et durée - Résiliation de l'adhésion - des conditions particulières est complété par :

Le membre participant peut mettre un terme à son adhésion en notifiant sa volonté à la Mutuelle, avant la date d'échéance moyennant un préavis précisé dans la notice selon l'une des modalités suivantes :

- Par lettre ou tout autre support durable ;
- Par déclaration faite au siège social ou auprès d'une implantation territoriale de la mutuelle ;
- Par acte extrajudiciaire ;
- Par voie électronique ou par un mode de communication à distance et ce même si l'adhésion ne s'est pas faite par voie dématérialisée ou à distance.

Article 4 : Date de prise d'effet

Les dispositions du présent avenant prennent effet le **1^{er} janvier 2024**, à l'exception de celles concernant les articles 2 et 3 qui prennent effet au **1^{er} juin 2023**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES

A Angoulême,

Le 21 décembre 2023

Pour le Centre de gestion



Patrick BERTHAULT,
Président du CDG 16

A Aussac-Vadalle

Le 02 janvier 2024

Pour le Souscripteur



Gérard LIOT

A Paris,

Le 21 décembre 2023

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement

Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité
4 rue d'Athènes 75009 PARIS
N° SIREN 775 678 584 / LEI 9695000Q8HEMSMEPFF29
Tél : 01 42 47 23 45